

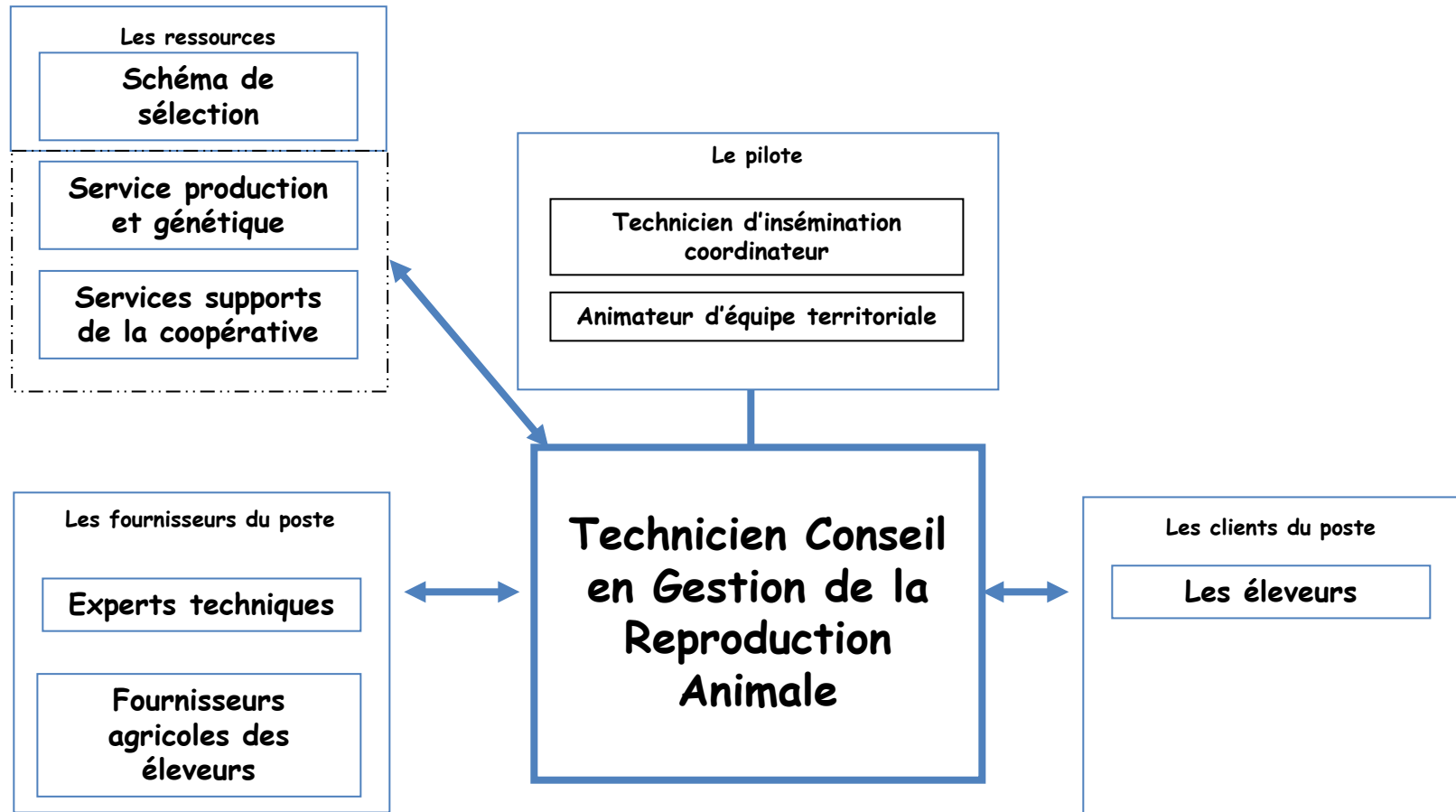


## CQP Technicien Conseil en Gestion de la Reproduction Animale



Industries alimentaires,  
Coopération agricole  
et Alimentation en détail

# Les différentes relations fonctionnelles



## Finalité / Fonction

(Il s'agit de la raison d'être d'une situation de travail au sein d'une organisation)

**Assurer le conseil et la délivrance de produits et de prestations de service auprès des éleveurs en matière de renouvellement de troupeau, en respectant les protocoles et instructions, le bien-être animal, les critères d'hygiène, de qualité, de santé, de sécurité et d'environnement.**

### Bloc 1

Prescription  
Vente

### Bloc 2

Analyse et  
conseil en  
reproduction  
et génétique

### Bloc 3

Réalisation  
d'actes  
techniques

### Bloc 4

Transmission  
d'information  
et de  
communication  
ascendante et  
descendante

### Bloc 5

Appui  
technique et  
génétique

Mention /  
Spécialisation

Assurer le conseil et la délivrance de produits et de prestations de service auprès des éleveurs en matière de renouvellement de troupeau, en respectant les protocoles et instructions, le bien-être animal, les critères d'hygiène, de qualité, de santé, de sécurité et d'environnement.

## Bloc 1 Prescription Vente

- ◆ C1- Identifier et comprendre le projet, le besoin de l'éleveur à court et moyen terme
- ◆ C2 - Conseiller et vendre les solutions proposées par la coopérative en lien avec le projet et le besoin de l'éleveur

## Bloc 2 Analyse et conseil en reproduction et génétique

- ◆ C3 - Analyser la gestion du troupeau et adapter les solutions en reproduction et génétique pour le renouvellement de troupeau
- ◆ C4 - Coopérer avec des experts techniques/ travailler en réseau (interne / externe)

## Bloc 3 Réalisation d'actes techniques

- ◆ C5 - Préparer ses interventions techniques en respectant les règles d'hygiène et la réglementation
- ◆ C6 - Réaliser les actes techniques en respectant le bien être animal, la réglementation, les règles d'hygiène, de sécurité et de santé
- ◆ C7 - Entretien des moyens et les outils mis à disposition pour réaliser ses missions

## Bloc 4 Transmission d'information et de communication ascendante et descendante

- ◆ C8 - Recueillir, traiter et diffuser l'information

## Bloc 5 Appui technique en génétique

- ◆ C9 - Participer à la diffusion du progrès génétique

Mention / Spécialisation

## Bloc 1 Prescription Vente

- C1- Identifier et comprendre le projet, le besoin de l'éleveur à court et moyen terme
- C2 - Conseiller et vendre les solutions proposées par la coopérative en lien avec le projet et le besoin de l'éleveur

## COMPETENCES

### SAVOIR FAIRE

- SF1.1- Découvrir et recueillir le projet de l'éleveur, le cas échéant à partir de données économiques et banques de données.
- SF1.2 - Au regard du projet de l'éleveur, découvrir et recueillir les besoins et les attentes de l'éleveur en utilisant les techniques appropriées (écoute, questionnement et reformulation).
- SF2.1 - Préparer, valoriser et argumenter des solutions (produits ou services) fondées sur des données technico-économiques.
- SF2.2 - Traiter les questions, les doutes des éleveurs à partir d'arguments fondés sur des données technico-économiques, court et moyen terme.
- SF2.3 - Développer un portefeuille de nouveaux éleveurs-adhérents en prospectant sa zone géographique.

### CONNAISSANCES

- C1.1.1 - Décrire le contexte socio-économique et régional de l'élevage sur son territoire.
- C1.1.2 - Décrire les caractéristiques et le fonctionnement des exploitations agricoles de son territoire (organisation, fonctionnement, subventionnement, leviers de rentabilité, indicateurs de performance...), en particulier ceux liés à la production d'élevage.
- C1.1.3 - Décrire les différentes productions d'élevage régionales, leur contexte et leurs spécificités.
- C1.1.4 - Citer les principaux labels et les contextes d'élevage associés.
- C1.2.1 - Décrire les techniques et méthodes d'entretien (écoute, questionnement, reformulation) de vente-conseil.
- C2.1.1 - Décrire les caractéristiques de l'offre de produits et de services délivrées par la coopérative.
- C2.1.2 - Décrire les étapes de vente de produits ou de prestations de service depuis l'analyse du besoin jusqu'au rendez-vous commercial.
- C2.2.1 - Utiliser les techniques de vente-conseil pour argumenter et répondre au besoin de l'éleveur.
- C2.2.2 - Décrire les conditions de ventes et le rôle de chaque acteur concerné.
- C2.3.1 - Décrire les principales évolutions impactant les exploitations agricoles et d'élevage (techniques, réglementaires, sanitaire...).
- C2.3.2 - Décrire les méthodes et techniques d'analyse du marché et d'observation du terrain pour capter les besoins des éleveurs (adhérents ou non) sur son territoire en analysant les pâtures, la conduite des troupeaux (santé, morpho...).

## Bloc 2 Analyse et conseil en reproduction et génétique

- ◆ C3 - Analyser la gestion du troupeau et adapter les solutions en reproduction et génétique pour le renouvellement de troupeau
- ◆ C4 - Coopérer avec des experts techniques/ travailler en réseau (interne / externe)

COMPETENCES	
SAVOIR FAIRE	CONNAISSANCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● SF3.1 - Analyser les résultats des produits et services livrés à l'éleveur au regard des prestations initiales (ex : audit de fertilité, suivi de reproduction en élevage, étude de la stratégie de renouvellement de troupeau, évaluation phénotypique).</li> <li>● SF3.2 - Adapter et préciser les propositions de conseil en reproduction et génétique pour le renouvellement de troupeau.</li> <li>● SF3.3 - Rendre compte de son activité auprès de l'éleveur pour définir et formaliser avec lui les axes de l'année suivante.</li> <li>● SF4.1 - Avoir recours à des techniciens qualifiés, spécialisés ou experts pour répondre à une problématique ou au projet d'un éleveur.</li> <li>● SF4.2 - Participer à des réunions techniques avec l'éleveur et différents partenaires (ex : ECL, vétérinaire...) pour coordonner les actions liées à une problématique ou projet de l'éleveur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● C3.1.1 - Décrire les indicateurs qualité de la délivrance des prestations de service et de l'utilisation des produits (indicateurs de reproduction, indicateurs génétiques,...).</li> <li>● C3.1.2 - Citer les facteurs et les causes de la non-qualité ou de la non conformité des résultats des produits et services livrés.</li> <li>● C3.1.3 - Décrire les outils techniques d'analyse des résultats.</li> <li>● C3.2.1 - Maîtriser l'offre de produits et de services pour proposer des solutions innovantes.</li> <li>● C3.2.2 - Citer les facteurs et leviers de performance génétique et de reproduction.</li> <li>● C3.3.1 - Décrire les moyens et méthodes de présentation du bilan vente-conseil.</li> <li>● C3.3.2 - Citer les techniques et leviers de fidélisation de l'éleveur-adhérent.</li> <li>● C4.1.1 - Citer les acteurs et experts techniques (fonctions, compétences, activités) à mobiliser en fonction des problématiques de l'éleveur sur son territoire.</li> <li>● C4.2.1 - Citer les techniques de communication orale et de prise de parole en public (information, argumentation, échanges entre expert) en fonction des situations (réunions techniques, échanges entre experts, coopération avec plusieurs experts...).</li> </ul>

**Bloc 3**  
**Réalisation d'actes techniques**

◆ **C5 -**  
Prépare ses interventions techniques en respectant les règles d'hygiène et la réglementation

◆ **C6 -**  
Réaliser les actes techniques en respectant le bien être animal, la réglementation, les règles d'hygiène, de sécurité et de santé

◆ **C7 -**  
Entretien des moyens et des outils mis à disposition pour réaliser ses missions

## COMPETENCES

### SAVOIR FAIRE

- SF5.1 - Identifier et préparer le matériel nécessaire pour assurer le service selon les règles de l'entreprise.
- SF5.2 - Optimiser la tournée en respectant les consignes de l'entreprise.
- SF6.1 - Contrôler l'environnement d'intervention (contention des animaux...) en appliquant les consignes de l'entreprise et en utilisant les outils mis à disposition pour assurer sa sécurité lors de ses interventions techniques.
- SF6.2 - Mettre en place la semence au regard de la commande de l'éleveur en respectant les méthodes appropriées.
- SF6.3 - Réaliser les actes techniques de constat de gestation en utilisant les méthodes appropriées et proposées par l'entreprise (palpé, prise de sang, échographie...).
- SF6.4 - Synchroniser les chaleurs en appliquant le protocole défini (informer l'éleveur et délivrer les produits nécessaires).
- SF6.5 - Réaliser des prélèvements biologiques à finalité zootechnique conformément à la commande de l'éleveur en respectant les protocoles définis par l'entreprise.
- SF6.6 - Quitter le lieu d'intervention en respectant les protocoles de l'entreprise et les consignes de l'éleveur.
- SF7.1 - Procéder aux activités de rangement, d'entretien, de réglage, de renouvellement et de maintenance de premier niveau relevant de sa responsabilité, dans le cadre des consignes définies.
- SF7.2 - Détecter les non conformités et les dysfonctionnements par rapport aux équipements et matériels (ex : pistolet, panne informatique, matériels déréglés, ...).
- SF7.3 - Alerter les personnes référentes le cas échéant, en réalisant un premier diagnostic des causes possibles à l'origine du dysfonctionnement.

### CONNAISSANCES

- C5.1.1 - Caractériser le matériel, les outils, les instruments nécessaires à son activité (fonctions, utilisation, paramétrage, réglages...).
- C5.1.2 - Expliquer les étapes du mode opératoire d'utilisation du matériel, des outils et des instruments.
- C5.2.1 - Décrire les étapes de l'organisation d'une tournée et les paramètres à prendre en compte pour l'organiser (contexte, habitude des éleveurs, configuration des bâtiments, horaire d'appel de la demande d'IA, optimisation des déplacements, ...).
- C5.2.2 - Citer les bonnes pratiques et les moyens pour optimiser sa tournée.
- C6.1.1 - Citer les règles, consignes et protocoles de sécurité à respecter lors de l'intervention chez l'éleveur.
- C6.1.2 - Citer les règles, consignes et protocoles d'hygiène à respecter lors de l'intervention chez l'éleveur.
- C6.1.3 - Décrire les caractéristiques générales des animaux de l'espèce considérée (races, types génétiques, particularités zootechniques, ...).
- C6.1.4 - Expliquer les bases du comportement et de la physiologie animale de l'espèce considérée.
- C6.1.5 - Citer les éléments de la réglementation relative au bien-être et à la protection des animaux dans le cadre de l'insémination artificielle.
- C6.1.6 - Décrire la réglementation concernant la monte publique, l'insémination artificielle, le bien-être animal et la mise en place des traitements de maîtrise des cycles.
- C6.2.1 - Appliquer les règles de gestes et posture lors de la mise en place de la semence.
- C6.2.2 - Décrire l'anatomie des appareils reproducteurs mâle et femelle.
- C6.2.3 - Caractériser la physiologie de la reproduction des femelles dans l'espèce considérée (cycle sexuel, gestation et post partum chez la femelle,...).
- C6.2.4 - Expliquer les bases physiologiques de la conduite de l'Insémination Animale.
- C6.2.5 - Décrire les anomalies physiologiques courantes et en indiquer les conséquences zootechniques.
- C6.2.6 - Présenter les éléments des modifications physiologiques induites par la gestation et les moyens de les constater.
- C6.2.7 - Décrire le protocole, les outils et les méthodes de mise en place de la semence.
- C6.3.1 - Décrire le protocole, les outils et les méthodes de réalisation d'un constat de gestation.
- C6.4.1 - Décrire le protocole, les outils et les méthodes de synchronisation des chaleurs.
- C6.5.1 - Décrire le protocole, les outils, les méthodes pour réaliser les prélèvements biologiques à finalité zootechnique.
- C6.5.2 - Décrire les règles d'hygiène et de sécurité à respecter dans le cadre des prélèvements biologiques.
- C6.6.1 - Citer les règles, consignes et protocoles d'hygiène à respecter à l'issue de l'intervention chez l'éleveur.
- C6.6.2 - Décrire les règles, consignes et protocoles de sécurité à respecter à l'issue de l'intervention chez l'éleveur.
- C7.1.1 - Décrire les règles et protocoles de nettoyage, de rangement et d'entretien du matériel, des outils et des instruments, du véhicule.
- C7.1.2 - Citer les procédures d'intervention de maintenance de premier niveau du matériel, des outils et des instruments, du véhicule.
- C7.2.1 - Citer les dysfonctionnements les plus fréquents du matériel, des outils et des instruments, du véhicule, leurs causes et les actions correctives à mettre en œuvre sur son installation.
- C7.2.2 - Citer les principes et les méthodes de diagnostic et de résolutions de problèmes.
- C7.3.1 - Citer les règles et consignes d'alerte et d'information en cas de dysfonctionnement du matériel, des outils, des instruments ou du véhicule.

## Bloc 4 Transmission d'information et de communication ascendante et descendante

### ● C8 - Recueillir, traiter et diffuser l'information

## COMPETENCES

### SAVOIR FAIRE

- SF8.1 - Recueillir l'information sur les événements de la coopérative et sur l'évolution réglementaire du secteur pour informer les éleveurs (ex: mise à jour, nouveaux produits et services, temps forts, vie coopérative, etc...).
- SF8.2 - Communiquer et participer à l'organisation et à l'animation de réunion auprès des éleveurs.
- SF8.3 - Enregistrer toutes les informations relatives à l'éleveur sur les outils mis à disposition par l'entreprise pour garder une traçabilité des actes et des commandes.
- SF8.4 - Suivre les éléments de facturation et les débiteurs pour gérer les incidents de paiements et relayer l'information à la personne référente.
- SF8.5 - Recueillir l'information sur des événements, demandes ou anomalies chez un éleveur pour informer l'équipe et son responsable des solutions à mettre en œuvre (demande exceptionnelle, concurrence, temps forts, observation et/ou anomalie terrain, contention des animaux, anomalie d'origine sanitaire ou génétique, etc.).
- SF8.6 - En cas d'anomalie ou dysfonctionnement dans un élevage (Ex: contention des animaux...), alerter l'éleveur concerné pour proposer des solutions.
- SF8.7 - Rendre compte de son activité auprès de sa hiérarchie pour définir et formaliser avec lui les axes de progrès (internes/externes) de l'année suivante.

### CONNAISSANCES

- C8.1.1 - Citer les moyens à disposition pour se tenir informé et en veille de l'actualité de sa coopérative.
- C8.1.2 - Citer les moyens à disposition pour se tenir informé et en veille sur l'actualité de l'élevage, les évolutions réglementaire du secteur, la vie du territoire.
- C8.2.1 - Décrire les étapes pour organiser et préparer une réunion.
- C8.2.2 - Décrire le principe et les méthodes d'animation d'une réunion (information, échanges, groupe de travail...) avec des éleveurs et partenaires.
- C8.3.1 - Expliquer le circuit et l'utilisation des informations traitées en cours de production.
- C8.3.2 - Lister et expliquer l'utilité des différents documents de travail et outils informatiques mis à disposition au poste (modes opératoires, documents de suivi et d'enregistrement, consignes...).
- C8.3.3 - Citer les outils d'enregistrement et de traçabilité de l'activité (ex : prestation de conseil, vente de produits ou prestation service).
- C8.3.4 - Citer les informations relatives à l'éleveur devant être enregistrées dans les outils prévus à cet effet.
- C8.4.1 - Expliquer les consignes et les modalités de paiement, de son suivi et du rôle de chaque acteur concerné.
- C8.5.1 - Citer les principaux points de vigilance, critères et indicateurs à suivre auprès des éleveurs.
- C8.6.1 - Décrire les procédures de signalement et d'alerte suite à une réclamation, demande ou anomalies chez un éleveur.
- C8.7.1 - Expliquer les techniques de base de la communication écrite et orale.
- C8.7.2 - Citer les outils d'analyse de son activité et les indicateurs à suivre.
- C8.7.3 - Citer les principaux facteurs de sa propre performance.



## Bloc 5 Appui technique en génétique

◆ C9 - Participer à la diffusion du progrès génétique

Mention / Spécialisation

### COMPETENCES

#### SAVOIR FAIRE

- SF9.1 - Identifier les animaux (génisses et mâles) d'intérêt pour le schéma de sélection selon le protocole de la coopérative à travers l'analyse de données quantitative et qualitative avec l'évaluation phénotypique (pointage).
- SF9.2 - Proposer à certains éleveurs des accouplements spécifiques pour répondre au schéma de sélection selon le dispositif défini par la stratégie de la coopérative.
- SF9.3 - Communiquer les mises à jour et les nouveaux index génétiques auprès des techniciens conseil en gestion de la reproduction animale, le cas échéant auprès de l'éleveur.

#### CONNAISSANCES

- C9.1.1 - Citer les principes d'un bilan génétique.
- C9.1.2 - Citer les caractéristiques des principaux critères génétiques recherchés et leurs effets sur le bilan génétique.
- C9.1.3 - Exposer les objectifs et les principes de l'amélioration génétique;
- C9.1.4 - Décrire les documents techniques relatifs aux reproducteurs.
- C9.2.1 - Citer les principales caractéristiques des produits à naître pour alimenter le schéma de sélection.
- C9.3.1 - Citer les types d'informations à transmettre auprès des acteurs concernés concernant les index génétiques.

# Référentiel de certification : articulation blocs de compétences et certification CQP

## Référentiel de certification du CQP Technicien conseil en gestion de la reproduction animale

	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
Blocs	<b>Prescription Vente</b>	<b>Analyse et conseil en reproduction et génétique</b>	<b>Réalisation d'actes techniques</b>	<b>Transmission d'information et de communication ascendante et descendante</b>	<b>Appui technique et génétique</b>
	<i>Conseiller et vendre les solutions proposées par la coopérative en lien avec le projet et le besoin de l'éleveur</i>	<i>Analyser la gestion du troupeau et adapter les solutions en reproduction et génétique pour le renouvellement de troupeau</i>	<i>Préparer et réaliser les actes techniques en respectant le bien être animal, la réglementation, les règles d'hygiène, de sécurité et de santé</i>	<i>Recueillir, traiter et diffuser l'information auprès des différents acteurs</i>	<i>Participer à la diffusion du progrès génétique</i>
					Mention / Spécialisation

Unités de compétences	Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		Bloc 5									
	S'intégrer dans son environnement professionnel	Mener une activité commerciale et de conseil	Caractériser les produits	Réaliser une vente	Gérer la production	Prendre la parole en public	Caractériser les outils et les machines	Réaliser une maintenance de 1 <sup>er</sup> niveau	Appliquer les règles de sécurité	Assurer le nettoyage et rangement au poste de travail	Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire	Réaliser les actes techniques d'insémination	Réaliser les actes techniques de suivi de la reproduction	Gérer son activité	Appliquer les consignes de gestes et postures	Réaliser les contrôles qualité et les enregistrements	Communiquer à l'écrit	Communiquer à l'oral

## Par la voie de la formation

Les épreuves qui permettent au jury de statuer sur la possibilité de délivrance du CQP sont de différente nature :

### **L'évaluation formateur**

- Ces épreuves sont constituées d'une série de questions soumises aux candidats. Elles se déroulent en cours de formation et/ou à l'issue du parcours qualifiant. Les questions appellent des réponses de forme simple (QCM - Questions à Choix Multiples, classement, description d'activité, etc.) et visent à apprécier les connaissances générales relatives aux différentes situations auxquelles le candidat peut être confronté.

### **L'évaluation tuteur**

- Elle consiste à apprécier la capacité de chaque candidat à réaliser les différentes activités clés relatives au poste occupé, telles qu'elles sont décrites dans le référentiel emploi du CQP. Le tuteur utilise pour cela une grille d'observation qui est adaptée à l'entreprise et au poste de travail concerné.

### **L'évaluation par un professionnel évaluateur ou un jury (selon les procédures de branches)**

- Un dossier professionnel, élaboré durant le parcours du candidat, est présenté au jury.
- Une série de questions viennent compléter cette épreuve afin de permettre au jury de balayer un ensemble de points clés de l'emploi.

Pour chacune de ces épreuves, le niveau de performance attendu (nombre de réponses justes / nombre de questions, nombre d'objectifs couverts, etc.) sera défini en amont de la passation de l'épreuve. Le résultat sera exprimé en pourcentage afin de permettre une graduation du niveau de performance atteint par le candidat.

L'attribution du CQP suppose que pour chaque bloc de compétences, le candidat ait atteint au minimum un seuil d'évaluation de 70%, sans qu'il puisse être inférieur à 50% par type d'évaluateur (Formateur, tuteur – Professionnel ou jury). S'agissant de l'évaluation des savoir-faire par le tuteur, aucun savoir-faire ne peut être inférieur à 30%.

## **Par la voie des blocs de compétences**

- Lorsque le CQP est enregistré au RNCP, l'acquisition d'un bloc de compétences peut être réalisée de façon autonome. Elle est conditionnée à une évaluation des compétences par l'organisme évaluateur. Cette évaluation est centrée sur les connaissances et certains savoir-faire techniques.
- Pour qu'un bloc de compétences soit acquis, il faut que le niveau d'obtention des résultats soit au moins égal à 70 %. L'unité de compétence est acquise si le niveau des résultats est au moins égal à 50 %.
- L'acquisition d'un bloc de compétences et des UC qui le composent donne lieu à une délivrance d'attestation. Cette attestation est valable sans limitation de durée.
- L'acquisition de l'ensemble des blocs de compétence correspondant à un CQP ouvre la possibilité de l'acquisition du CQP correspondant. Afin de répondre aux mêmes exigences de compétences que celle requises pour la délivrance du CQP par la voie de la formation « classique », le candidat doit avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - Evaluation tuteur
  - Evaluation par un professionnel évaluateur ou un jury
- Ces évaluations s'opèrent dans les conditions applicables pour la délivrance du CQP par la voie de la formation.

## **Par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

- La délivrance des CQP du secteur alimentaire par la voie de la VAE s'opère en 3 étapes :
  - La recevabilité de la demande par l'organisme évaluateur VAE
  - Le dossier déclaratif, intégrant le livret d'activité (Livret A) et parfois un Livret B, suivant les CQP
  - L'évaluation par deux professionnels évaluateurs du dossier déclaratif
- L'attribution du CQP suppose que pour chaque bloc de compétences, le candidat ait atteint au minimum un seuil d'évaluation de 70%.